

# LA PROBLEMATIQUE DU GENRE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)/ZAIRE

Par André RUKATA

## I. INTRODUCTION

Pour le développement de la société humaine, il est impérieux que le genre soit intégré dans tous les secteurs de la vie humaine. On peut s'interroger si cette intégration est possible dans la société congolaise. Pour répondre à cette préoccupation, nous avons mené une étude sur quatre institutions, à savoir la famille, l'Etat, les Organisations Non Gouvernementales de Développement et les confessions religieuses. Notre choix a été orienté ainsi suite à l'influence prépondérante que ces institutions exercent sur la vie contemporaine.

Au cours de cette étude, notre préoccupation consistait à dresser et à analyser l'arbre du genre dans les institutions précitées, à connaître les contraintes liées à son application et les opportunités de son intégration ainsi que les mesures de renforcement.

Comme tout arbre, l'arbre du genre a des racines, le tronc et les feuilles. Les racines sont des valeurs, des normes, des attitudes et perceptions que nous ne voyons pas d'emblée dans les pratiques ou gestes de tous les jours mais qui sont les fondements même de nos actes et pratiques journalières. Le tronc représente les institutions et organisations sociales, les structures mises en place par les hommes qui canalisent les valeurs encrées dans les racines. Quant aux feuilles, se sont les choses visibles, les pratiques journalières, les manières de se comporter...<sup>1</sup>

Dans le présent rapport, La République Démocratique du Congo signifie également Zaïre ou Congo tout cours.

## II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'analyse documentaire a été le leitmotiv de notre démarche méthodologique. Cette approche a été renforcée par les méthodes RAP (Recherche-Action-Participation) ainsi que par l'observation à la fois directe et participante.

## III. ANALYSE ET RESULTAT

L'analyse et le résultat couchés dans les lignes qui suivent se rapportent naturellement aux quatre institutions précitées d'une manière globalisée sous six rubriques, à savoir : les racines, le tronc, les feuilles, les contraintes d'application du genre en RDC, les opportunités d'intégration et les mesures de renforcement.

### 3.1. Les racines

3.1.1. Au niveau de la famille : au Congo, les fondements des actes et pratiques journalières du genre sont l'émanation des coutumes et traditions, des préjugés, des habitudes, des doctrines et des lois.

Comme le soutient Jacquéline<sup>2</sup> pour la famille africaine, le code de la famille au Congo veut que les liens traditionnels de solidarité soient maintenus et développés<sup>3</sup>. Ainsi la conception de la famille s'étend du ménage à la parenté et à l'alliance, soit de la famille nucléaire à la famille élargie.

Au sein de la famille en Afrique, « la femme africaine est le foyer ; elle doit être une aiguille pour rapprocher et coudre ensemble les différents membres de la famille »<sup>4</sup>. A l'instar de sa sœur africaine, la femme congolaise, est appelée à jouer ce rôle mais entre « deux eaux »<sup>5</sup>, la tradition et la modernité, dans une famille complexe tant sur le plan qualitatif que quantitatif, culturel que juridique et social qu'économique. La tradition et la modernité sont toutes deux comme la langue d'Oeusope, la meilleure et la pire des choses. « Les femmes sont écrasées par la coutume devenue presque structurelle »<sup>6</sup>, mais Buakasa signale, à raison, qu'elle contient également des valeurs positives qui libèrent et protègent la femme<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> CRONGD Sud-Kivu/REPROFED, Atelier Provincial de Formation des Formateurs en « Genre et Développement, Rapport narratif, Centre OLAME-BUKAVU, 12-15 janvier 2000, p.13.

<sup>2</sup> J. Ki-ZERBO, « Contribution du Génie de la femme africaine à la civilisation negro-africaine » in La civilisation de la femme dans la tradition africaine, Colloque d'Abidjan, 3-8 juillet 1972, éd, Présence Africaine, Paris 1972, p. 22

<sup>3</sup> « Le Code de la famille » in Journal officiel de la République du Zaïre, numéro spécial, Août 1987, p.146.

<sup>4</sup> Ibid, p.22.

<sup>5</sup> G. BUAKASA, Réinventer l'Afrique. De la tradition à la modernité au Congo-Zaïre, éd. L'Harmattan, Paris 1996, p.89.

<sup>6</sup> Eglise et Développement, Commission Episcopale pour le Développement, rapport du 3<sup>è</sup> séminaire national, Kinshasa, 15-22 Nov. 1985, p.59.

<sup>7</sup> Ibid, pp 90-94.

Les doctrines et enseignements de toutes sortes, notamment religieux, dégradant la femme, ont créé au fil de temps un champ fertile au sein de la famille où le père et « son »<sup>8</sup> garçon se comportent en chef et la mère et « sa » fille en subalterne.

A propos des préjugés et des habitudes, il s'est développé au sein de la famille ou de la société en général une seconde nature qui infériorise, marginalise et discrimine le sexe féminin. Guyer accuse « des usages nouveaux »<sup>9</sup> qui renforcent les valeurs traditionnelles dégradantes d'origine coutumière, religieuse et légale. Ainsi la femme congolaise est généralement considérée comme un être faible, moins intelligent qu'il faut guider et protéger, source de malheur et de la mort et comme semeur de zizanie. Cette considération est illustrée sur la femme luba<sup>10</sup> ou luluwa qui ne pouvait jadis faire du commerce.<sup>11</sup>

Par ailleurs, la mentalité a assimilé la femme qui travaille à une femme « légère ou peu soumise »<sup>12</sup>. Pendant la colonie, la femme ne pouvait pas obtenir du travail, même domestique, auprès des blancs car la mentalité prévalant à l'époque voulait que « toutes les servantes sont, au sens congolais du terme, des conjointes du maître. On admet pas qu'une femme limite ses services au travail de mains ». <sup>13</sup> C'est ainsi que, la mentalité aidant également, l'homme sera partout aux côtés des blancs, même dans leurs cuisines, et cela va déséquilibrer aussi le rapport homme-femme dans la nouvelle société congolaise « occidentalisation ».

### 3.1.2. AU NIVEAU DE L'ETAT

Les racines sont l'analphabétisme et l'insuffisance de l'instruction, les lois, les coutumes et traditions, l'éducation politique, la pauvreté et les croyances religieuses.<sup>14</sup>

En 1956, sur 100% de l'effectif scolaire des écoles post-primaires, 27% seulement représentait les filles<sup>15</sup>. Au fil de temps, ce taux s'est sensiblement amélioré, mais l'inégalité sur le plan éducationnel entre filles et garçons demeure jusqu'à nos jours. Dans la province du Sud-Kivu, les taux de scolarité des filles aux primaires et secondaires en 1998 et 1999 étaient respectivement de 39% et 37%<sup>16</sup>. Dans l'ensemble du pays en 1995, il n'existe pas en milieu urbain de différence sensible entre la scolarité des garçons(77,1%) et des filles(76,5%). En revanche, les disparités entre les sexes sont assez prononcées en milieu rural, garçons 57% contre les filles 45%. A la même année, le niveau d'analphabétisme des hommes pour l'ensemble du pays est de 17,5% alors que celui des femmes est de 46%<sup>17</sup>.

Avec la colonie, l'école de l'Etat comme celle des missionnaires a faussé au départ l'équilibre entre la femme et l'homme. Elle était conçue en faveur de ce dernier dès le recrutement<sup>18</sup>. Ce n'est que plus tard que les filles ont eu droit au chapitre, mais toujours d'une manière inégalitaire comme le témoignent les taux de scolarisation et d'analphabétisme ci-dessus.

Cette discrimination sociale en défaveur des filles à l'école était fondée au départ sur les besoins du colonisateur qui cherchait à répondre par l'instruction à des préoccupations militaires d'abord et son économie extravertie ensuite. Quand à l'Eglise, elle était animée par des préoccupations pastorales<sup>19</sup>. D'autres causes seraient la résignation des milieux coutumiers et des parents à la formation des filles pour des raisons diverses.

<sup>8</sup> « son » et « sa » pour signifier que dans la plupart des tribus congolaises, en famille les garçons sont considérés comme enfant du père, et les filles de la mère. Mais signalons que quand ils se comportent bien, ils « appartiennent » au père, le cas contraire, ils deviennent tous enfants de la mère.

<sup>9</sup> J.I. Guyer, cité d'après R.J. Berg et J.S. Whitaker, Stratégies pour un nouveau développement, éd. économiya, 1990, p.379.

<sup>10</sup> BILOWA BIDIKU, L'approche systémique de l'encadrement de la femme zaïroise dans la démarche vers le développement, cas du Kasai Occidental, Mémoire de licence, ISDR-Bukavu, inédit, juillet 1990, p.38

<sup>11</sup> C.HONETO, « La femme source de vie dans l'Afrique Traditionnelle », in La civilisation de la femme dans la tradition africaine, Colloque d'Abidjan, 3-8 juillet 1972, Présence AFRICAINE, PARIS 1972, P. 81

<sup>12</sup> O. BOLIE NONKWA MUBIALA, Evaluation de l'état d'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme au Zaïre, inédit, Kinshasa, 1996, p.22

<sup>13</sup> Vermeerch, cité d'après KITENGE-YA, « Les pionniers du féminisme au Zaïre », in Maadini n° 23, 1<sup>er</sup> trimestre, 1980, p. 23

<sup>14</sup> CRONGD Sud-Kivu, op.cit, p.15

<sup>15</sup> Congrès Colonial National, XII Session-1976, La Promotion de la Femme au Congo et au Rwanda-Urundi, Assemblée Générale des 23 et 24 Nov, 1956, Rapports et comptes-rendus, p. 364.

<sup>16</sup> MWENYEMALI KASILEMBO, L'Enseignement en Péril, Etude et Perspectives d'avenir, cas du Sud-Kivu, inédit, Bukavu, 2000, pp 6 et 20.

<sup>17</sup> O. BOLIE NONKWA MUBIALA, Op.cit, pp. 30-31

<sup>18</sup> KITA KYANKENGE MASANDU, Le fondement de l'école au Zaïre. La formation des jeunes congolais avant 1920, collection « Etudes n°1 », 1979, CERUKI-UNAZA/ISP-Bukavu,p.52

<sup>19</sup> S.GASIBIREGE RUGEMA, «L'Ecole et le changement en Afrique », in PRO MUNDI VITA : Dossiers, Revue trimestriel n° 1-2, Dossiers Afrique n° 40-41, 1987, p. 7

Cette discrimination se justifiait également par la peur des « indigènes » à épouser les femmes intellectuelles<sup>20</sup>. De ce fait, le colonisateur a considéré que la formation des filles occasionnerait la dénatalité, il fallait à cet effet la décourager. A cela s'ajoutait la peur de faire risquer les emplois des hommes et celle de former des concubines des blancs »<sup>21</sup>. En effet, il était recommandé au blancs nouveaux venus au Congo l'observance de la continence homérique des missionnaires catholiques<sup>22</sup>. L'Ecole risquait donc de se constituer en lieu de rapprochement entre blancs et noirs. Les filles étaient également obligées de manquer l'école pour prendre soins de leurs frères et sœurs. Somme toute, on remarquera que le retard de la femme sur le plan éducationnel est une résultante des faits socio-politico-culturels.

Aussi, il s'est révélé que la pauvreté qui frappe 40 à 45% des africains (selon la BAD) est une autre contrainte à l'éducation des filles surtout en milieu rural<sup>23</sup>. Au Congo, devant le choix entre un garçon et une fille pour pouvoir subvenir au coût de la scolarité, la plupart des familles pauvres optent pour le garçon considéré comme l'espoir de demain car la fille est considérée appartenir à son futur mari, partant à sa belle-famille. « Certains pères de famille considèrent la femme comme un produit qui va servir ailleurs »<sup>24</sup>.

La guerre a également défavorisé la non scolarisation de la fille congolaise, surtout en milieu rural, qui ne peut plus se déplacer loin de sa famille, de peur d'être violée sur le chemin de l'école. La disparité entre les taux de scolarisation constatée ci-dessus serait de ce fait déjà aggravée depuis 1996, année à laquelle le Congo s'est effondré dans une nouvelle guerre, laquelle a été succédée par celle de 1998, en cours jusqu'à ce jour.

Des facteurs économiques relatifs à l'autosubsistance de la famille centrée sur la femme et des facteurs sociaux, tel que le mariage précoce, ont également défavorisé la scolarité de la fille congolaise.

Concernant les coutumes et traditions, l'ensemble des pays africains reconnaissent la coutume locale en ce qui concerne le droit de la famille. Au Congo, le code de la famille reconnaît le père comme chef de ménage ou de famille. Il reconnaît également la célébration coutumière du mariage, les lois coutumières relatives à la dot et à l'héritage, etc.

Concernant la vie politique, c'est seulement à partir de 1964 que les droits politiques ont été accordés à la femme congolaise. Malgré sa présence dans tous les échelons de la vie nationale, sa représentativité demeure partout faible<sup>25</sup>.

Au niveau juridique, comme le signale Bolie, il existe encore non seulement des lois discriminatoires à l'égard de la femme, mais également des difficultés d'exécution de celles qui la libèrent<sup>26</sup>.

En ce qui est des croyances religieuses, l'Etat congolais est laïc. De ce fait, il est ouvert à toutes les religions, quelles que soient leurs doctrines.

Concernant la pauvreté, le Produit Intérieur Brut au Congo se chiffre actuellement autour de 110 \$. Les congolais vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les femmes et les enfants en sont les plus touchés.

Enfin, au niveau social, l'Etat congolais ne payent plus des salaires des fonctionnaires depuis plusieurs années. Cela a conduit la majorité des femmes dans les activités informelles génératrices des revenus. A Bukavu, les hommes ont été surnommés par les femmes les « Zuka Oliye », C'est à dire les « réveille-toi-pour-manger », car ils n'apportent plus rien à la maison et n'attendent que la femme qui rentre tard du marché, avec la ration du jour issue de ses activités.

### 3.1.3. AU NIVEAU DES ONG

Le législateur congolais garantit à tous, hommes et femmes, la liberté d'association ; ce qui a eu comme conséquence la prolifération d'ONG de développement, des droits humains et de promotion de la femme. Les ONG d'initiative féminine évitent souvent d'intégrer les hommes à leur sein, de peur d'ouvrir une porte de domination, d'écrasement et par soucis des femmes de prouver également leurs capacités de conception et d'action. D'autres femmes évitent les hommes par simple principe qu'on est jamais mieux servi que par soi-même.

<sup>20</sup> Ibid, p.374

<sup>21</sup> G. BUAKA , Op. Cit, p.92

<sup>22</sup> KITENGE-YA, Op.cit, p. 23

<sup>23</sup> Nations unies, Commission économique pour l'Afrique, La petite fille, sixième conférence Africaine sur les femmes , Revue à mi-parcours de la mise en œuvre des plate-formes d'action de Dakar et de Beijing, 22-26 Nov 1999, Addis-Abeba (Ethiopie), p.7

<sup>24</sup> Eglise et Développement, Op.cit, p. 60

<sup>25</sup> O. BOLIE NONKWA MUBIALA, Op. Cit, p.26

<sup>26</sup> Ibid, p. 12

Par ailleurs, les actions des ONG d'initiative féminine sont généralement orientées seulement vers les femmes. Ce revers de la médaille met une fois de plus le genre en péril.

Traduisant cette réalité, Lache, cité par Deler et Alii, dit que « dans les sociétés africaines, il y a des structures parallèles d'hommes et des femmes : une représentante des femmes est au point d'interface ou de négociation entre monde féminin et monde masculin ». Dans les ONG mixtes, poursuit-il, « les groupements et les activités quotidiennes des ONG seraient pour les femmes, tandis que la vraie politique et les postes de direction des ONG seraient pour les hommes ». Il conclut que c'est là l'idéologie qui légitime la répartition des tâches »<sup>27</sup>. Les ONG du Sud-Kivu constituent un des cas concrets<sup>28</sup>.

### 3.1.4. AU NIVEAU DES CONFESSIONS RELIGIEUSES

Comme nous l'avons signalé, dès 1980, la totale liberté religieuse a été reconnue par l'Etat congolais. Ainsi, les religions traditionnelles représentent 2,7%, les musulmans, sunnites principalement dans les villes de l'Est, 1,4%, les protestants 36%, les catholiques romaines 42,1%, les orthodoxes 0,02%, les sectes étrangères 0,82% et les sectes indigènes 17%<sup>29</sup>. Il s'avère que la Bible utilisée par les chrétiens estimés à 96%, le Coran par les musulmans et la coutume par les religions traditionnelles disposent d'une bonne place dans l'éducation de la société congolaise et une grande responsabilité dans la philosophie et l'éthique de base.

Le poids de la coutume sur la femme n'est plus à démontrer. Quant à la Bible, d'une part, elle prêche la soumission de la femme à son mari (Eph 5,24-25), et, d'autre part, met la femme au service de l'homme (Prov 31,13-18 et 1Cor 11,9) qui lui dominera (Gen 2,16). La soumission qui serait reconnue pourtant comme une redevance de l'obéissance entre partenaires et la recommandation de la bravoure au travail par opposition à la paresse qui est un vice social sont exploitées par bien d'hommes pour assujettir la femme.

Concernant le Coran, selon Montelli, la femme musulmane en général, sa place dans la société est fixée, au moins en principe, par deux versets coraniques. Selon le premier, (II,228) : « les hommes ont sur elles une prééminence ». D'après le deuxième (IV,38) : « Les hommes ont autorité (qawwâmûna) sur les femmes, du fait qu'Allah a préféré certains d'entre vous à certains autres, et du fait que les hommes font dépense, sur leurs biens (en faveur de leurs femmes)... Celles dont vous craignez l'indocilité, admonestez-les ! Reléguez-les dans les lieux où elles couchent ! Frappez-les ! Si elles vous obéissent, ne cherchez plus contre elles des voies (des contraintes)<sup>30</sup>. Entre la Bible et le Coran, il se dégage une similitude doctrinale mettant la femme en péril.

L'administration et la célébration des cultes, dans le christianisme comme dans l'Islam, constituent un ministère des hommes et un « mystère » aux femmes. Selon Ntumba, « bien que majoritaires dans l'Eglise, les voix des femmes sont étouffées et leur présence méconnue... Elles ne sont ni associées ni responsabilisées aux problèmes importants, même pas les religieuses. Elles sont utilisées dans les œuvres sociales et dans les fonctions temporelles d'exécution. Plusieurs jouent un rôle figurant et ne sont pas actrices. Elles constituent dans l'Eglise, une majorité silencieuse »<sup>31</sup>. Toutefois, on observe quelques initiatives favorables à la participation de la femme au ministère des cultes dans une fine minorité des communautés protestantes, devenues de ce fait quasi-marginales.

### 3.2. LE TRONC

Les canaux par lesquels passent les manifestations et gestes quotidiens du genre enracinés dans les racines sont la religion, l'école, l'Etat, les mass média, la famille<sup>32</sup> et la musique.

En effet, comme partout ailleurs, par les célébrations culturelles, des séminaires, des rencontres spécifiques des femmes, etc, les différentes religions véhiculent leurs doctrines et messages, en l'occurrence ceux relatifs au genre. Il existe également des structures pour la distribution de la Bible et la littérature y afférente. On constate également des structures spécialisées dans les organisations religieuses pour l'éducation et la promotion de la femme. Les moyens audio-visuels font aussi leur chemin petit à petit. Les religions s'adressent à l'Homme dès son enfance à sa vieillesse.

L'école, quant à elle, est une voie obligée pour l'instruction, au moyen des programmes des cours échelonnés et diversifiés du primaire à l'université, des conférences et débats divers, de la documentation, etc. Le

<sup>27</sup> G. LACHE NMAN, cité d'après J.P. DELER et Alii, ONG et Développement, Société, Economie et Politique, éd. KARTHALA, 1998, pp 11-12.

<sup>28</sup> Projet de Développement Rural de Kabare/GTZ, formation Gender et analyse sociale, Atelier du 22-26 juillet 96, Kavumu/Sud-kivu, p.9.

<sup>29</sup> P. J. STONE, Flashes sur le Monde, un guide pour l'intercession, éd. Farel, La Bejude de Mazanc, 3 éd. France 1995.

<sup>30</sup> V. MONTELI, L'Islam Noir, éd. du SEUIL, Paris 1971, p. 166

<sup>31</sup> Abbé NTUMBA KATSHINGU, cité d'après BILOWA BIDIKU, Op. cit., p. 38

<sup>32</sup> CRONGD Sud-Kivu/REPROFED, Op.cit., p.13

milieu scolaire ou universitaire est lui même en soi éducatif. Mais comme nous l'avons fait remarquer sous l'examen de la racine de notre arbre, avec la colonie, l'école a faussé au départ l'équilibre entre la femme et l'homme, à l'avantage de ce dernier. Les filles, d'ailleurs séparées des garçons à l'école, n'étaient pas préparées à des études supérieures, comme le témoignent le programme qui leur était destiné à l'époque coloniale, voire plusieurs années après l'indépendance<sup>33</sup>. L'école, au lieu de libérer la femme, la maintenait dans l'exécution des tâches ingrates, notamment la production alimentaire, la conservation, le pilage, le vannage, le battage, l'élevage domestique, le tissage, la poterie, la fréquentation des marchés ainsi que l'approvisionnement en eau et combustible. Il y a là, conclut Buakasa, « un mauvais départ de la femme dans la modernité ».<sup>34</sup> Elle était au départ, l'école aidant, discriminée et marginalisée.

Aujourd'hui, l'éducation est organisée légalement pour tous de la même manière sans plus de discriminations de sexe. Mais les hommes avaient déjà bénéficié d'une avance très sensible sur les femmes. « Actuellement comme la loi le lui autorise et que les mentalités rétrogrades se relâchent peu à peu grâce à l'instruction reçue, la femme au Zaïre voit toutes sortes des professions s'ouvrir à elle et à tous les niveaux de grade, bien que le pourcentage femme/homme reste encore toujours très faible »<sup>35</sup>. L'analyse de données issues de l'enquête menée par Bolie en 1996 démontre que la représentation de la femme dans la vie publique et politique nationale était, en 1995, de 4,44% dans le gouvernement, 5,43% au parlement, 0,04% dans la territoriale, 1,13% dans les entreprises publiques, 1,47% dans la diplomatie, 6,99% dans la magistrature, 2,04% dans les partis politiques et 14,28% dans la commission de réforme du droit congolais<sup>36</sup>.

Concernant les médias congolais, privés ou publics, à savoir, la radio, la télévision et la presse écrite, celle-ci est à la portée de tous, politiciens, religieux, coutumiers, ONG, et autres, écoles, Musiciens, etc, évidemment pas tous de la même manière. Une bonne part de l'éducation sociale passe par cette voie. Il faut souligner également qu'à cause du taux d'instruction plus faible chez la femme et la liberté plus grande dont jouissent les hommes dans la société, ces derniers exploitent plus les médias que les femmes.

En ce qui est de la famille, celle-ci est un cadre privilégié pour la transcendance des valeurs coutumières et modernes, positives ou négatives. Sur le plan éducationnel voire économique, la famille est plus entre les mains de la femme que de l'homme ; à ce dernier revient pourtant le grand rôle de décision<sup>37</sup>.

Enfin, concernant la musique congolaise, celle-ci pénètre plus facilement toutes les couches sociales que les autres moyens de communication et traite souvent du genre soit positivement ou négativement. Par 36 chansons chantées entre 1960 et 1981, Tshongo<sup>38</sup> a essayé de peindre les larmes de la femmes congolaises quant à leur situation malheureuse dans leur(s) communauté(s). A cela s'ajoute une gamme d'autre chanson dans lesquelles l'homme dégrade la femme, notamment la fameuse « Akili ya bibi iko sawa mtoto kidogo »<sup>39</sup> chantait vers 1960 et qui demeure jusqu'à ce jour une bonne référence de bien d'hommes pour inférioriser les femmes.

### 3.3. LES FEUILLES

L'arbre aux racines et tronc décrits ci-avant porte des feuilles qui représentent le vécu quotidien des femmes congolaises. Il s'agit notamment de :

1° ) De l'instruction insuffisante ou de l'analphabétisme des femmes

Comme Guyer le signale, le niveau d'instruction inférieur rend les femmes moins compétitives dans le secteur structuré<sup>40</sup>. Au Congo, ce n'est plus tellement le problème de niveau qui se pose mais plutôt de nombre des femmes instruites par rapport aux hommes. Dans les milieux professionnels comme démontré ci-avant, les hommes sont de loin majoritaires, surtout à cause de l'instruction<sup>41</sup>.

2°) Le déséquilibre économique, social, politique, juridique, coutumier et religieux

Sur le plan économique, les femmes congolaises contrôlent un capital moins important que les hommes alors que leur accessibilité aux ressources s'est sensiblement améliorée. Leur salaire est également inférieur à celui des hommes même si la loi prône l'égalité de la rémunération : « à travail égal salaire égale », sans aucune

<sup>33</sup> F. MILLER, *Ecole et Famille*, Bibliothèque de l'étoile, Leverville (Congo-Belge), Août 1954, pp.41-46

<sup>34</sup> G.BUAKASA, *Op.cit*, p.92

<sup>35</sup> O. BOLIE NONKWA MUBIALA, *Op.cit*, pp.22, 29 et 31

<sup>36</sup> *Ibid*, p.7

<sup>37</sup> Comité Anti-Bwaki asbl, Rapport de la session de formation des superviseurs du Comité Anti-Bwaki sur l'approche Gender et analyse sociale, Bukavu, 13-14 avril 2000, pp.5-8.

<sup>38</sup> TSHONGO-ONYOMBE, « L'homme vu par la femme dans la musique zaïroise moderne de 1960 à 1981 », in *Zaïre-Afrique n°181*, janvier 1984, pp.43-56

<sup>39</sup> Cette expression swahili signifie : l'intelligence de la femme est comparable à celle d'un petit enfant.

<sup>40</sup> J.I.Guyer, cité par R.J. Berg et J.S. Whitaker, *Op. cit*, pp. 377-378

<sup>41</sup> O.BOLIE NONKWA MUBIALA, *Op.cit*, pp 27 et 31

discrimination . Les entreprises des femmes sont également de moindre envergure. Au Congo, plus de 70% des femmes vivant en milieu rural travaillent dans le secteur agricole et la commercialisation des produits agro-alimentaires est assurée à 80% par les commerçantes. Les femmes interviennent aussi dans l'élevage, dans l'artisanat de toute sorte pour le bien-être de la famille<sup>42</sup>.

Sur le plan social, la femme congolaise est victime des charges excessives au risque de perdre sa santé et sa vie, surtout en milieu rural où elle doit assurer tout, dans une division de travail injuste, avec comme conséquence l'état chronique d'épuisement.

Parlant des femmes de Kisangani, Verhaegen évoque le rôle primordial de la femme à l'égard de la famille et de l'éducation des enfants. Dans la famille, dit-il, « elle occupe, souvent de fait, le rôle de chef de famille. C'est elle qui gère la maison et la cuisine, qui éduque les enfants et qui complète par son travail le salaire insuffisant de l'homme. Souvent l'homme est absent ou disparu »<sup>43</sup>. Cette réalité s'est observée également au Sud-Kivu<sup>44</sup> et partout ailleurs. En dépit de tout cela la coutume veut que les enfants appartiennent au père. Verhaegen stigmatise que « le rôle capital de la femme dans le combat pour la survie de ses enfants et des membres de sa famille ne doit pas masquer l'infériorité de sa condition, sa sujétion et la précarité des positions qu'elle occupe ; il s'agit d'une profonde détérioration de la condition féminine »<sup>45</sup>.

Concernant le milieu professionnel au Congo, le harcèlement sexuel dans les lieux de service est pratiqué surnoisement en cachette mais à plus grande échelle qu'il n'apparaît. Le harcèlement sexuel (vulgairement appelé aussi « droit de cuissage ») se réalise plus facilement auprès des candidates à l'embauche et à une montée de grade<sup>46</sup>. En plus de l'harcèlement sexuel, Mulombo et Alii ont observé quant à eux auprès des femmes congolaises travaillant dans l'Administration publique à Bukavu d'autres difficultés, notamment : la garde d'enfants, la surcharge de travail, la fatigue nerveuse et la difficulté de concilier le travail professionnel avec le travail ménager<sup>47</sup>.

Sur le plan juridique et coutumier, on observe encore le mariage des filles mineures (14 ans), la limitation des femmes dans leurs actions à cause des autorisations maritales à demander, des femmes en souffrance à cause des problèmes dus aux difficultés successorales lors du décès de leurs conjoints, des femmes victimes de la spoliation de leurs biens, des femmes souffrant du complexe d'infériorité à cause de la dot éhontée similaire à un prix ou de son âge inférieur voire son statut social avant le mariage par rapport à son mari, des femmes souffrant des brimades, des vexations, du défaut de leur consentement au mariage, des femmes privées de leur droit de propriété surtout les veuves, la persistance inconcevable du sororat, du lévirat, de la polygenie, du mariage par destination, des mutilations génitales, des interdits alimentaires aux femmes, la tolérance des hommes adultères contrairement aux femmes punies sévèrement jusqu'à la répudiation voire à des voies de faits graves et à la mort. Tshonga exprime ces peines en ces termes : « alors qu'il est permis à l'homme d'être polygame et que sa discrète méconduite est tolérée, des règles et des interdits draconiens paralysent la femme et la figent dans un certain mimétisme d'archétypes traditionnels »<sup>48</sup>.

Sur le plan religieux, la femme congolaise, ayant perdu la place de prêtre qu'elle détenait dans les religions traditionnelles<sup>49</sup> sans contrepartie dans les religions modernes, on la retrouve dans les activités confessionnelles intenses, souvent informelles, non rémunérées. En d'autres termes, les femmes travaillent avec les hommes, mais seuls ces derniers sont payés. Par ailleurs, d'autres femmes se replient dans la prière et l'évangélisation itinérante et finissent souvent dans des fausses prophéties qui détériorent davantage l'image sociale de la femme. Enfin, dans toutes les confessions religieuses existent encore des places interdites aux femmes dans les lieux des cultes. Egalement dans certaines églises protestantes, existent encore une certaine ségrégation raciale à l'égard de la femme congolaise : une femme blanche peut prêcher le dimanche et non une congolaise qui ne peut même pas avoir le droit de s'asseoir devant la chaire.

### 3°) La sous-estimation et la soumission aveugle

Les femmes congolaises sont non seulement sous-estimés par les hommes mais également par elles-mêmes. Mulombo a révélé que 58% des femmes dans la ville de Bukavu de la fonction publique ne veulent pas

<sup>42</sup> Ibid, pp 27 et 31.

<sup>43</sup> B. VERHAEGEN, Femmes Zaïroise de Kisangani. Combat pour la survie, éd. Centre d'Histoire de l'Afrique et l'Harmattan, 1990, pp. 125-126.

<sup>44</sup> Comité Anti-Bwaki, Op.cit, pp.5-8 et Projet de développement rural de Kabare/GTZ, Op.Cit, pp.5-10

<sup>45</sup> Ibid, p. 126

<sup>46</sup> Ibid, p.22

<sup>47</sup> MULOMBO-wa-MPUTU et Alii, « Enquête sur le travail des femmes dans le secteur public. Cas de la ville de Bukavu au Zaïre », in Cahiers du CERUKI, Nouvelle série n° 25, p. 129.

<sup>48</sup> Tshongo-Onyumbé, « Le thème de la mort dans la musique zaïroise moderne de 1960 à 1981 », in Zaïre-Afrique n° 177, Sept. 1983, p.453

<sup>49</sup> C. HONETO , Op. cit, p.78

avoir comme chef une femme et 28% ont estimé qu'il y a des travaux propres aux femmes notamment ceux qui ont été qualifiés plus loin d'ingrats.<sup>50</sup> Renchérissant dans le même sens, Bolie évoque « le manque de confiance de la femme en la femme »<sup>51</sup>.

Enfin, le défaut de coalition et d'harmonie constaté qui prévaut entre l'homme et la femme au Congo et la dictature des hommes sur les femmes sont très déplorables. L'on parle même de l'esclavage des femmes par leurs maris dans certaines tribus. La femme est également plus vulnérable à toutes les situations désastreuses.

Au demeurant, on observe un tableau macabre de la femme congolaise consécutif de toutes les formes des discriminations, de considération et de traitement dont elle est victime. Ce tableau est caractérisé par la morbidité, de surmenage, de manque de temps à la fois pour s'améliorer et disposer de loisirs, de se cultiver, de se restaurer convenablement et de s'informer. Aussi, il est caractérisé par des soucis permanents auprès des filles (même des femmes), des tensions dans leurs rapports avec les parents (et les membres de la famille, phénomène « demailli ou semeki »<sup>52</sup>), des grossesses dans le célibat (et grossesses non désirables), des arrêts précoces des études, des difficultés d'entretien des enfants, la prostitution, les maladies sexuellement transmissibles, y compris le SIDA, des avortements, les abandons des foetus et des enfants, la stérilité et la mort.

Signalons que le nombre de décès des femmes au Congo est de plus ou moins 870 cas sur 100.000 naissances vivantes et l'espérance de vie pour la femme est de 53,4 ans<sup>53</sup>. Cette situation se serait aggravée par la guerre.

A ce tableau s'ajoutent, selon Verhaegen : « la femme-marchandise, les abus, les viols et violences sur les femmes, le renoncement au mariage par les filles traumatisées et le recours au fétichisme à la recherche de la paix dans le mariage ».

#### 3.4. LES CONTRAINTES A L'APPLICATION DU GENRE

Au cours de cette étude, il s'est dégagée des contraintes majeures à l'intégration du genre en RDC, à savoir : la pauvreté, les coutumes et traditions, le modernisme, les religions, l'analphabétisme, l'insuffisance de l'instruction, les lois, les système éducatif, les préjugés, les mentalités, la femme elle-même, l'homme et les gouvernants.

#### 3.5. LES OPPORTUNITES A L'INTEGRATION DU GENRE

Malgré les difficultés rencontrées sur le parcours du genre, bien d'opportunités s'offrent également. La plus importante à signaler est le réveil de la conscience collective à tous les échelons nationaux et dans la quasi-totalité des couches sociales sur la question du genre au sein de la communauté congolaise.

D'autres opportunités sont :

- l'existence des lois qui éliminent toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme bien qu'il reste encore à faire, surtout au niveau de leur application.
- Le renouveau dans les religions chrétiennes plaidant pour la femme comme partenaire de l'homme (Gen 2,18,23) libérée des condamnations par le Christ (Rom 3,24 ; 5,8-11, 8,1), comme mère de Jésus (Matt 1,18-25), première évangéliste en tant que premier témoin de la résurrection de Jésus (Mat 28,1-8). Egalement les églises démontrent de plus en plus, comme le signale aussi Delcout et. de Woot<sup>54</sup>, « que le corps du Christ signifie le fait que dans l'Eglise, les barrières de nationalité, de genre ou de classes sociales sont dépassées ( 1 Cor 12,13 ; Ga 3,28 ; Eph 2,15-16 ; 3-6) ». La foi Bahaï prêche l'unité et l'équilibre femme-homme. En effet, « par delà la conscientisation et la réflexion, les Eglises fournissent des orientations à l'action et promeuvent l'engagement libre et volontaire des hommes dans la construction d'un monde meilleur pour tous »<sup>55</sup>. Dans cette perspective l'Eglise protestante congolaise a maintenant ouvert les portes de facultés de théologie et des écoles bibliques aux femmes.
- Une autre opportunité non de moindre taille est la collaboration homme-femme qui fait de mieux en mieux du chemin en famille. En effet, dans leurs relations « polyphoniques », les époux et épouses se rapprochent de plus en plus, ils sont « frère-sœur », Père-mère », « Ami-Amie ». D'autres préfèrent s'adresser l'un à l'autre par le nom de leur premier enfant : « père de .. », ou « mère de... », selon les nuances de leur propre expérience

<sup>50</sup> MULOMBO –wa – MPUTU, Op.cit, pp.133-134

<sup>51</sup> O. BOLIE NONKWA MUBIALA, Op.cit, p.27

<sup>52</sup> ce phénomène exprime les conflits perpétuels et généralisés entre femmes et sœurs de leur mari

<sup>53</sup> Ibid, p. 33

<sup>54</sup> J. DELCOUT et P. de WOOT, Le Défis de la mondialisation, Babel ou Pentecôte ?, éd. PUL, 2001, p.617

<sup>55</sup> Ibid, p.360

conjugale<sup>56</sup>. Ce rapprochement est une autre potentialité pour la facilitation des transformations positives dans les relations homme-femme.

- Concernant l'Islam, comme le montre Monteli<sup>57</sup>, il y a atténuation de la position radicale du Coran dans sa pratique sous plusieurs cieux africains. L'état se desserre aussi au Congo, ce qui est une bonne opportunité d'épanouissement de la femme musulmane congolaise, qui lutte dans le monde du dehors comme du dedans au même titre que toutes les autres femmes.

- Au niveau des coutumes, on observe de plus en plus une marginalisation des pouvoirs coutumiers et l'émergence de la modernité libératrice avec le tri des valeurs positives au bénéfice de la société. Bolie affirme que « les mentalités rétrogrades se relâchent peu à peu »<sup>58</sup>.

- Au niveau de l'Etat, on observe une lutte politique acharnée pour l'instauration d'un Etat de droit, un Etat réellement démocratique où les libertés et droits sont garantis, protégés et promus, lequel doit lever également le défis de la pauvreté. A cela s'ajoute l'existence des structures étatiques longtemps établies pour l'émancipation de la femme.

- Il y a aussi une émergence positive des associations, bien que se recherchant encore, qui luttent également pour l'équilibre homme-femme.

- Concernant l'éducation, comme le confirme toujours Bolie<sup>59</sup>, toutes les portes ont été ouvertes aux filles et garçons pour toutes les sections et études. L'éducation est devenue un droit pour tous les enfants sans distinction ni de sexe, ni de la nature de la formation, ni du niveau d'étude, ni encore de l'établissement à fréquenter.

- Comme les clientes de la Grameen Bank et de la Women's World Bank<sup>60</sup> ainsi que des femmes de l'Union Nationale des femmes du Vietnam<sup>61</sup>, les femmes de Bukavu au Congo<sup>62</sup> remboursent convenablement leurs crédits qu'elles obtiennent auprès des ONG pour le financement de leurs microprojets. Cette réalité s'observerait partout en RDC. C'est également une réalité que « les crédits accordés aux femmes donnent de meilleurs résultats que ceux faits aux hommes »<sup>63</sup>. Toutes ces réalités sont des opportunités pouvant permettre le renforcement du pouvoir économique de la femme et de la sortie de la pauvreté ; ce qui contribuerait à l'harmonisation de ses rapports avec l'homme.

- Exploitée positivement, la musique congolaise moderne ou traditionnelle, religieuse ou mondaine, serait un grand moyen pour véhiculer le message du genre suite à leur accessibilité pour les différentes couches sociales de la nation.

### 3.6. LES MESURES DE RENFORCEMENT

Face aux contraintes et opportunités du genre en RDC, des mesures de renforcement sont envisageables à court, moyen et long terme. Sans faire cet échelonnement, nous croyons que les plus importantes seraient les suivantes :

- Que toute la communauté internationale et congolaise puisse s'engager pour la fin de la guerre et l'instauration des valeurs républicaines et démocratiques en RDC. « La volonté politique est reconnue comme un élément essentiel pour promouvoir la participation des femmes et modifier les structures actuelles d'inégalités qui constituent à faire des femmes des êtres du second rang »<sup>64</sup>.

- Les églises, institutions faitières, doivent accomplir leur mission principale, selon Jean Paul, « d'interpréter les réalités complexes de l'existence de l'homme dans la société et dans le contexte international, en examinant leur conformité ou leurs divergences avec les orientations de l'enseignement des Evangiles sur l'homme et sur sa vocation à la fois terrestre et transcendante. Elle a donc pour but d'orienter le comportement chrétien »<sup>65</sup>. Ce but doit être pleinement poursuivi en tenant davantage compte du genre.

- Comme le dit Delcout et de Woot, « face aux misères, inégalités et menaces qui pèsent sur le Monde, un large dialogue interculturel et interreligieux s'impose. Séparément ou ensemble, les églises et les confessions diverses doivent promouvoir une conscientisation et une mobilisation par rapport à l'enjeu que constitue la solidarité universelle...un défi majeur à relever d'urgence par les religions dans le Monde est de contribuer à travers une démarche oecuménique et interreligieuse à la conception d'une éthique nouvelle et mondiale »<sup>66</sup>. Le

<sup>56</sup> Conférence Episcopale du Zaïre, Fonctions et Tâche de la Famille Chrétienne dans le Monde contemporain, contribution de l'Episcopat du Zaïre au Synode des Evêques 1980, éd. Du Secrétariat Général de la C.E.Z., Kinshasa 1984, p.31

<sup>57</sup> V. MOTELI, Op. Cit., pp.166-182;

<sup>58</sup> O. BOLIE NONKWA MUBIALA, Op.cit., p.22

<sup>59</sup> Ibid., pp.29 et 31

<sup>60</sup> I. JACQUET, Développement au Masculin/Féminin. Le Genre, outil d'un nouveau concept, éd. L'Harmattan, 1995, p.39

<sup>61</sup> DGCI, Les femmes dans la mondialisation, brochure éditée par la Direction de l'information de l'éducation et de la sensibilisation de la DGCI, Bruxelles 2001, p.25

<sup>62</sup> C. BIRINDWA, « Dimensions Socio-Economiques dans la gestion du micro-crédit chez les femmes démunies habitant les quartiers populaires de la ville de Bukavu », in Cahiers du CERPRU n° 14, pp.100-104

<sup>63</sup> DGCI, op.cit., p.22

<sup>64</sup> Groupe Afrique Noire, l'Histoire des femmes en Afrique, éd. L'Harmattan, Paris 1987, p.66

<sup>65</sup> J.DELCOUT et P. de WOOT, Op. cit., p. 360

<sup>66</sup> Ibid., p.368

genre a sa place dans cette vision mondialiste de redressement et toutes les confessions religieuses congolaises devraient déjà s'impliquer au niveau national puis international.

- Des actions de grande envergure devraient être entreprises pour éduquer davantage la population afin d'éradiquer les préjugés à l'égard de la femme.

- Il est également impérieux que soient Renforcés et diversifiés les mécanismes qui permettent de suivre la situation des femmes afin de l'améliorer. Pour cela le Congo devrait être rigoureuse pour avoir des statistiques et informations fiables et mises à jour régulièrement sur la situation des femmes. Si les Gouvernements ne protègent pas les droits et ne créent pas des mécanismes d'application des lois, la promulgation des lois ne signifie pas que l'Etat a fait progresser au plus haut niveau une importante politique sociale.

- Il faudrait aussi promouvoir le partage des responsabilités domestiques.

- Des moyens devraient être davantage déployés pour mobiliser, plus que jamais, l'aide internationale pour l'appui aux activités entreprises par les femmes congolaises meurtries par la guerre et le poids de la société. La priorité serait de soutenir des programmes de lutte contre la pauvreté, des programmes de promotion de l'instruction des filles et l'alphabétisation des femmes adultes, des programmes d'allègement des travaux dits féminins, et enfin des programmes de promotion et de protection des droits humains.

- Il est également nécessaire d'appuyer la recherche sur les coutumes et traditions congolaises en vue de mettre à la surface les pratiques rétrogrades découlant d'elles et les valeurs positives pour des , mécanismes, d'une part d'éradication et d'autre part, de vulgarisation.

- Il est également indispensable que les intellectuelles soient intégrés dans les cours royales afin d'aider ces dernières à s'adapter à l'évolution sociétale.

- Il s'avère impérieux de créer un observatoire du genre au Congo, laquelle aurait comme mission de relever les inégalités de genre, de conseiller les différents services concernés pour leur suppression et de suivre la réalisation des mesures prises.

- Suite à l'inaccessibilité des femmes aux médias, que la musique soit sensiblement exploitée positivement pour la transmission du message du genre et d'autres moyens accessibles par les démunies tels que les écrits sur les habits, les cultes religieux, etc

#### IV. CONCLUSION

Les résultats de cette étude sont très révélateurs. En effet, l'application du genre éprouve des contraintes d'une manière très significative dans toutes les institutions étudiées. Les racines et le tronc décrits par institution ont conduit à des feuilles, aux contraintes, aux opportunités et aux mesures de renforcement globalisées. Nous croyons qu'en ayant à leur disposition les mêmes moyens que les hommes, les femmes sont aussi capables de tout faire que ces derniers. Comme l'a dit Simone, « On ne naît pas femme, on le devient »<sup>67</sup>.

En effet, la situation dans laquelle nous avons constaté l'état du genre dans la société congolaise est étroitement tributaire de la conception que se font les hommes de la nature de la femme et de son rôle dans la famille et dans la société. Mais, la femme congolaise a également une bonne part de responsabilité à cause de sa contribution à véhiculer les valeurs négatives qui se sont enracinées au fil du temps en elle et au manque de confiance en elle-même.

Au vu des opportunités constatées, l'espoir pour une société équilibrée, harmonieuse entre l'homme et la femme demeure permis mais à long terme aux regards des contraintes à surmonter afin que la majorité des femmes congolaises qui souffrent encore rejoignent la minorité de celles qui sont déjà affranchies.

Les femmes adultes non encore affranchies n'ont plus beaucoup de chance de cueillir des fruits d'une société congolaise équilibrée en genre. Des efforts considérables doivent, de ce fait, être déployés par tous, hommes et femmes, à tous les échelons et dans tous les domaines de la société congolaise pour récupérer tant soit peu la situation et s'occuper sérieusement de la fille, cette femme de demain qui doit jouir de la santé, de la confiance en soi et de l'éducation au même titre que l'homme. Kitenge-ya n'a-t-il pas dit que « la dignité humaine d'un milieu social s'apprécie par le rang que la femme y obtient et mérite d'y tenir » ?<sup>68</sup>

Suite à la complexité du sujet, nous ne prétendons pas l'avoir épuisé ni avoir été excellent car il revêt une étude interdisciplinaire et spacio-temporelle plus exigeante que nous ne l'avons pu. Nous ne sommes qu'au début de la recherche sur le genre ; nous espérons faire mieux à l'avenir.

André RUKATA M.M.

<sup>67</sup> I. JACQUET , *Op. cit.*, p. 11

<sup>68</sup> Kitenge-ya, *Op.cit.*, p.22

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Berg, R.J., et Whitaker, J.S., Stratégie pour un nouveau développement en Afrique, éd. Economica, 1990
2. BILOWA BIDIKU, l'approche systémique de l'encadrement de la femme zaïroise dans la démarche vers son développement, cas du Kasaï Occidentale, Mémoire de licence, inédit, ISDR-Bukavu, juillet 1990
3. BIRINDWA, C., « Dimensions socio- Economiques dans la gestion du micro-crédit chez les femmes démunies habitant les quartiers populaires de la ville de Bukavu », in Cahiers du CERPRU n°14, Bukavu, 2001.
4. BOLIE NONKWA MUBIALA, O., Evaluation de l'état d'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme au Zaïre, inédit, Kinshasa, 1996.
5. BUAKASA, G., Réinventer l'Afrique. De la tradition à la modernité au Congo-Zaïre, éd. l'Harmattan, Paris 1996.
6. Code de la famille » in Journal Officiel de la République du Zaïre, numéro spécial, Août 1987.
7. Comité Anti-Bwaki asbl, Rapport de la session de formation des superviseurs du Comité Anti-Bwaki sur l'approche Gender et analyse sociale, Bukavu, 13-14 avril 2000.
8. Conférence Episcopale du Zaïre, Fonction et Tâches de la Famille chrétienne dans le Monde contemporaine, contribution de l'Episcopat du Zaïre au Synode des Evêques 1980, éd. Du Secrétariat Général de la C.E.Z., Kinshasa/Gombe, 1984.
9. Congrès Colonial National, XII Session-1956, La Promotion de la Femme au Congo et Rwanda-Urundi, Assemblée générale des 23 et 24/11/1956, Rapports et comptes-rendus.
10. CRONGD Sud-kivu/REPROFED, atelier provincial de formation des formateurs en genre et développement, Bukavu, Centre OLAME du 12 au 15 janvier 2000.
11. DGCI, Les femmes dans la mondialisation, édité par la Direction de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation de la DGCI, Bruxelles 2001.
12. DELCOUT, J., et de WOOT, P., Les défis de la mondialisation, Babel ou Pentecôte ?, P.U.L., Bruxelles, 2001.
13. DELER J.P., et Alii, ONG et Développement, Société, Economie et Politique, éd. Karthala, Paris, 1998.
14. Eglise et Développement, Commission Episcopale pour le Développement, rapport du 3<sup>e</sup> séminaire national, Kinshasa, 15-22 Nov. 1981.
15. GASIBIREGE RUGEMA, S., « L'Ecole et le changement en Afrique », in Pro Mundi Vita : Dossiers, Revue trimestrielle n° 1-2, Dossiers Afrique n° 40-41, 1987
16. HONETO, C., « La femme, source de vie dans l'Afrique traditionnelle », in la civilisation de la femme dans la tradition africaine, Colloque d'Abidjan, 3-8 juillet 1973, Présence Africaine, Paris 1978.
17. JACQUET, I, Développement au Masculin/Féminin. Le Genre, outil d'un nouveau concept, éd. l'Harmattan, Paris 1995.
18. KITA KYANKENGE MASANDI, Les fondements de l'école au Zaïre. La formation des jeunes congolais avant 1920, collection « Etudes » n° 1, CERUKI-UNAZA/ISP-Bukavu, 1979,
19. KITENGE-YA , « Les pionniers du féminisme au Zaïre », in Maadini n° 23, 1<sup>er</sup> trimestre 1980.
20. KI-ZERBO, J., « contribution du Génie de la Femme à la civilisation négro-africaine », in Civilisation de la femme dans la tradition africaine, Colloque Abidjan, 3-8 juillet 1972, éd. Présence Africaine, Paris 1972
21. MILLER, F., Ecole et Famille, Bibliothèque de l'étoile, Leverville (Congo-Belge), Août 1954
22. MONTELI, V., L'Islam Noir, éd. du Seuil, Paris 1971

23. MULOMBO wa MPUTU et Alii, « Enquête sur le travail des femmes dans le secteur public. Cas de la ville de Bukavu au Zaïre », in Cahiers du CERUKI, Nouvelle serie n° 25
24. MWENYEMALI KASILEMBO, L'Enseignement en Péril, Etude et Perspectives d'avenir, cas du Sud-Kivu, inédit, Bukavu, 2000.
- 25 Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, La Petite fille, sixième conférence Africaine sur les femmes, Revue à mi-parcours de la mise en œuvre des plate-formes d'action de Dakar et de Beijing, 22-26 Nov. 1999, Addis-Abeba (Ethiopie).
26. Projet de Développement Rural de Kabare/GTZ, formation en Gender et analyse social, Atelier, Kavumu Sud-Kivu, 22-26 juillet 1996,
27. TABUTIN, D., Population et société en Afrique au Sud du Sahara, éd. l'Harmattan, Paris, 1998.
28. TSHONGO-ONYUMBE , « L'homme vu par la femme dans la musique zaïroise moderne de 1960 à 1981 », in Zaïre-Afrique n° 81, Janv. 1984, pp. 43-56
29. TSHONGO-ONYUMBE , « Le thème de la mort dans la musique zaïroise moderne de 1960 à 1981 », in Zaïre-Afrique n° 177, Sept. 1983, pp. 453
30. STONE P. J., Flashes sur le Monde, un guide pour l'intercession, éd. Farel, La Bejude de Mazanc, 3 éd., France 1995
31. VERAEGEN, B., Femmes zaïroises de Kisangani. Combat pour la survie, éd. Centre d'Histoire de l'Afrique et l'Harmattan, 1990.